

# **COMMUNE DE ST-PANTALEON-DE-LARCHE**

## **RAPPORT DE PRESENTATION DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE DU 2 FEVRIER 2023**

Le Débat d'Orientation Budgétaire est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire. Il participe à l'information des élus en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

### **LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL**

Dans le monde entier, l'inflation a atteint en 2022 des sommets non vus depuis plusieurs décennies. L'inflation en grand partie importée, en raison de la hausse des cours des matières premières, pose un dilemme aux banques centrales et le durcissement des politiques monétaires se fait au détriment du soutien à l'activité économique. Sur fond d'incertitudes et d'inflation élevées, la consommation des ménages et l'investissement des entreprises ralentissent à un niveau préoccupant.

Du fait de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre. En zone Euro, l'inflation a atteint 10,7 % en octobre. La situation est également critique au Royaume Uni, où la hausse des coûts énergétiques n'arrive pas à être endiguée. La crainte est celle d'une récession particulièrement sévère.

La zone euro diversifie ses approvisionnements énergétiques, mais cela se fait de façon couteuse et le risque d'un rationnement de l'énergie s'il se dissipe, ne peut encore être totalement écarté. Tout cela contribue à ralentir la consommation des ménages et la production, le pouvoir d'achat est en baisse et les coûts énergétiques deviennent insupportables pour certaines entreprises.

En France du fait de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique, la croissance du PIB au premier semestre a été de - 0,2 %. L'activité française a continué de résister globalement malgré une inflation élevée. Elle reste malgré tout inférieure à celle de la zone euro 5,9 % en décembre selon l'INSEE.

Dans ce contexte incertain, les prévisionnistes de la caisse d'épargne prévoient une croissance annuelle de 2,5 %. Cette prévision est tout de même soumise à de nombreux aléas (aggravation de la crise énergétique, dégradation sanitaire etc...).

Le taux de chômage est resté stable avec un niveau assez faible de 7,2 % et des difficultés de recrutement sont signalées dans de nombreux secteurs.

Après plusieurs années marquées par un budget fortement expansionniste en réponse à la crise sanitaire, le déficit budgétaire de l'Etat diminuera en 2023 (5% du PIB en 2022 contre 6,4 en 2021).

Dans le projet de Loi de Finances pour 2023, les principales mesures qui concernent les collectivités sont :

La création d'un fonds « Vert » au service de la transition écologique provisionné à 2 milliards sur uniquement 2023.

Une augmentation de la DGF de + 320 millions sur 27 milliards au total.

Le montant prévisionnel des concours financiers aux collectivités territoriales sont fixés comme suit en milliards d'Euros :

2023	2024	2025	2026	2027
53,15	53,31	53,89	54,37	54,57

L'Etat a la volonté de faire contribuer les collectivités à l'effort de réduction du déficit public en prévoyant une trajectoire d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement en baisse chaque année. Des dispositifs de contrôle sont prévus pour les collectivités les plus importantes. Cependant cette volonté peut paraître contradictoire avec d'autres mesures comme celles non encore validées mais qui pourraient déboucher dans le cadre de la future réforme des retraites, sur l'augmentation du taux de cotisation patronale à la CNRACL passant de 30,65 à 31,65.

Parmi les autres nouveautés, on peut citer :

- Réforme de la valeur locative des locaux professionnels avec un décalage de deux ans report à 2025 ;
- Valeur locative des locaux d'habitation : décalage d'autant au 1<sup>er</sup> janvier 2028 ;
- Refonte de la taxe d'aménagement : Objet partage de la taxe avec l'intercommunalité
  - Réforme reportée ;
- Filet de sécurité énergétique
  - La commune est hors critère (déclenchement à 180 € du Mégawatt/h on est à 0,017 €) ;
- En 2023, la hausse de la taxe foncière va être significative. Elle devrait atteindre au minimum +7,1%, soit le double de l'année dernière (+3,4%).

## AU NIVEAU COMMUNAL

L'organisation du travail sur le plan budgétaire et comptable est impactée par le passage à la nouvelle norme comptable M57.

- La commune anticipe d'un an.
- L'Objectif annoncé : adopter une norme unique se voulant plus claire.
- La préparation du Budget 2023 va donc se faire avec des tables de transpositions entre l'ancienne et la nouvelle nomenclature (correspondance d'article à article avec les modifications éventuelles). C'est une contrainte de saisie supplémentaire pour cette année. Finalement, il y a assez peu de changement.
- L'adoption d'un règlement budgétaire et financier cadre une méthodologie de travail que nous avons déjà mise en place depuis plusieurs années avec :
  - Le principe du Débat d'Orientation Budgétaire,
  - Du vote par nature et par chapitre,
  - L'Adoption du budget au plus tard le 15/04.
  - La Comptabilité d'engagement qui permet de connaître :
    - Les crédits ouverts,
    - Les crédits disponibles pour l'engagement,
    - Les crédits disponibles pour le mandatement,
    - Les crédits consommés.
  - La liquidation après certification du « service fait » puis transmission au comptable public.
  - Le Délai de paiement à respecter: 30 JOURS.
  - La Mise à jour de l'actif.
  - Une Nouvelle délibération sur les amortissements.

La M57 apporte une nouvelle flexibilité. En effet, le maire sur délégation du conseil peut procéder à des **virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles en fonctionnement comme en investissement** à l'exclusion des crédits relatifs au personnel. Avec cette délégation, le nombre de Décision Modificative effectuée va considérablement se réduire.

## LE PERSONNEL

En terme de fonctionnement, la crise sanitaire apporte moins de contraintes néanmoins les difficultés saisonnières liées aux cas cumulés de COVID, gripes et syndromes grippaux ont provoqué de fortes tensions sur l'organisation communale en fin d'année 2022. La crise nous a contraint à faire appel ponctuellement à des remplacements avec l'intervention de retraités de la collectivité.

La restructuration de l'école du bourg et la cohabitation école / travaux génèrent aussi des tensions organisationnelles sur le périscolaire malgré le déport de l'ALSH du mercredi après-midi à Bernou. En effet, la remise des enfants est désormais scindée en deux points la garderie pour les maternelles et l'espace Charles Ceyrac pour les élémentaires. Une fois de plus, les personnels sont mobilisés y compris des agents des secteurs culture et technique pour assurer des surveillances cours par exemple.

Il faut noter que la collaboration CCAS, commune et Assistantes sociales de secteur du Département débouche sur une offre d'accompagnement aux devoirs pour les enfants signalés en difficulté. La fiche « action » prévue par le CCAS connaît donc une première concrétisation à titre expérimental.

Durant l'année 2022, on a pu constater :

- Une mise à la retraite d'office pour incapacité sur le pôle scolaire,
- Un agent placé en maladie de longue durée sur le pôle administratif remplacé par une réorganisation interne,
- La prolongation d'un CDD sur le service technique pour congés maladie et renfort ponctuel,
- Le non renouvellement d'un CDD sur l'école du bourg,
- Un départ en retraite sur le service scolaire à l'école de Bernou. Son remplacement avait été réalisé en mutation interne. De fait, il dégage un besoin sur l'entretien des salles communales, l'accompagnement Bus et Garderie sur l'école de Bernou

2023 marquera une étape importante en matière de recrutement avec 3 besoins identifiés :

- Le recrutement d'un agent technique pour les fonctions citées plus haut,
- Le recrutement d'une ATSEM sur l'école du Bourg pour cause de départ en retraite à échéance l'été 2023 et ce à réglementation constante,
- Le départ en retraite d'un agent de maîtrise sur le service technique à échéance du 1<sup>er</sup> mai.

Ces situations avaient été envisagées dans les Lignes Directrices de Gestion de la commune. Conformément aux objectifs que la collectivité souhaite décliner sur le service technique, ce départ sera l'occasion de mettre en œuvre une refonte de l'organisation avec la création d'une cellule « domaine public » mutualisant et coordonnant l'action de la voirie actuelle et des espaces verts.

- De la même façon, la mise en service du « Portail Famille » dans le courant 2023 va induire une nécessaire coordination des activités périscolaires réorganisées autour de cet outil, en parallèle l'utilisation de la « Médiathèque » avec les nouvelles installations de l'espace culturel Charles Ceyrac mérite une dynamisation. Dans cette double

perspective, l'activité médiathèque pourra être rattachée à la fonction communication du pôle administratif et de fait l'activité « Sport Manifestation » devra monter en puissance sur cet aspect des activités périscolaires réorganisée avec le nouveau « Portail Famille ».

- De même sur ce pôle administratif et suite à la réussite au concours de catégorie « B » d'un de nos agents, une nouvelle cellule pourra être créée : « service à la population » regroupant les fonctions état civil, élections, moyens généraux.

L'ensemble de ces évolutions devront faire l'objet d'un rapport au Comité Social Territorial placé auprès du centre de gestion (ex-CT) et faire à la lumière de cet avis, l'objet d'une modification de l'organigramme en conseil municipal.

Avec l'augmentation de + 3,5 % du point d'indice de la fonction publique, les dépenses de personnel ont connu une augmentation comme suit :

Années	Section de fonctionnement	Chapitre 12 – Personnel	%
2019	3 478 465	1 846 280	53,0
2020	3 377 987	1 865 801	55,2
2021	3 522 202	1 891 412	53,7
2022	3 993 620	2 033 355	50,9

Cette augmentation de 141 893 représentant + 7,5 % se ventile sur les rémunérations et les cotisations. Les marges d'économies sont faibles car le volume général du personnel correspondant très majoritairement à des emplois permanents de la collectivité. A titre d'exemple, nous n'avons à l'heure actuelle, qu'un emploi aidé.

Ceci étant, la part du personnel 2,03 Md'€ rapportée au volume total de la section de fonctionnement 5,6 Md'€ représente 35,6 % quand elle représente en moyenne 52 % pour les petites villes (source Banque Postale - APVF).

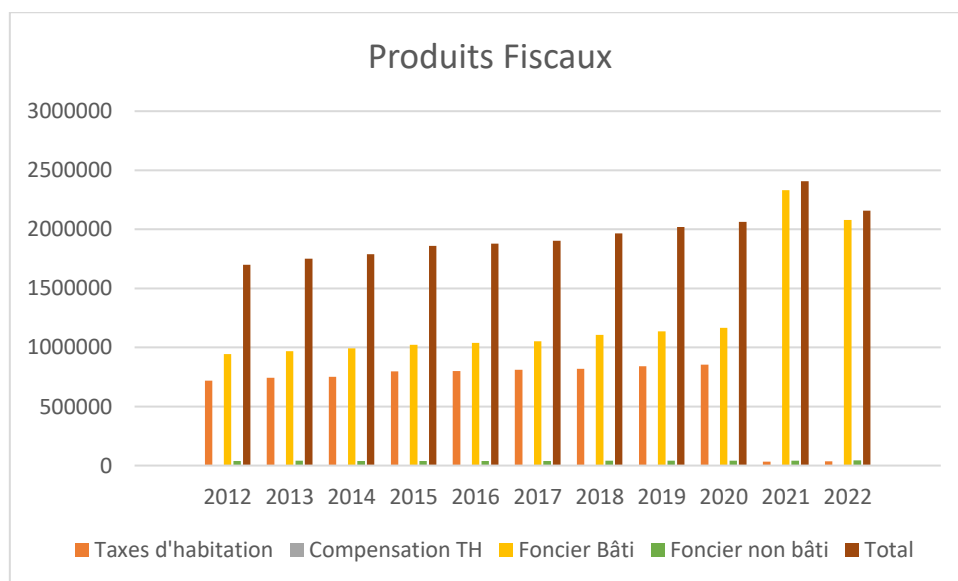
## LA FISCALITE COMMUNALE

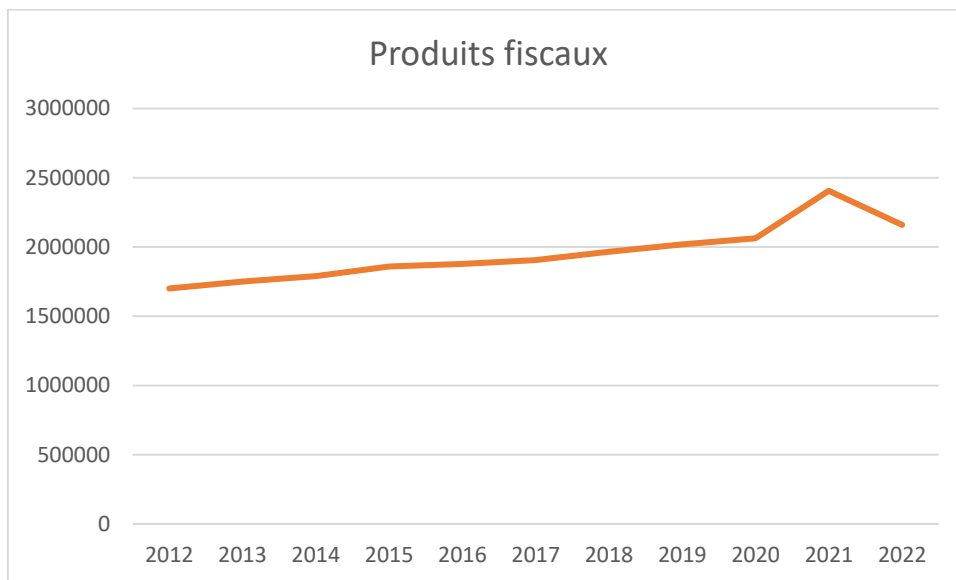
Avec la réforme de la fiscalité et en particulier la suppression de la taxe d'habitation, nous manquons de visibilité quant au caractère dynamique de cette compensation appliquée sur la taxe foncière. Nous recevons outre la part communale, l'ancienne part départementale au titre de la compensation. Malheureusement, les craintes que nous avons pu formuler lors de la mise en place de la réforme se vérifient. L'effet du coefficient correcteur ne nous avait pas pénalisé, l'année dernière. Par contre, le nouveau coefficient qui nous a été notifié, réduit la taxe de 386 716 € réduisant le produit de 2 466 677 à 2 099 188.

Il faut aussi rappeler que la base fiscale du foncier avait subi elle aussi, une chute. On peut l'interpréter à travers l'exonération des locaux industriels désormais compensés.

Malgré cette mauvaise nouvelle, le produit de nos impôts et taxes se maintient néanmoins grâce au dynamisme communal de la taxe d'aménagement notamment (75 000 €).

Recettes	2020		2021		2022	
	Inscrits	Réalisés	Inscrits	Réalisés	Inscrits	Réalisés
En €						
Recettes	4 587 831	<b>4 622 487</b>	5 181 504	<b>5 276 797</b>	5 668 820	<b>4 561 024</b>
Impôts Taxes	3 173 064	<b>3 209 936</b>	3 225 543	<b>3 171 626</b>	3 235 543	<b>3 378 140</b>
Produits	239 200	192 708	219 200	243 385	234 700	262 683

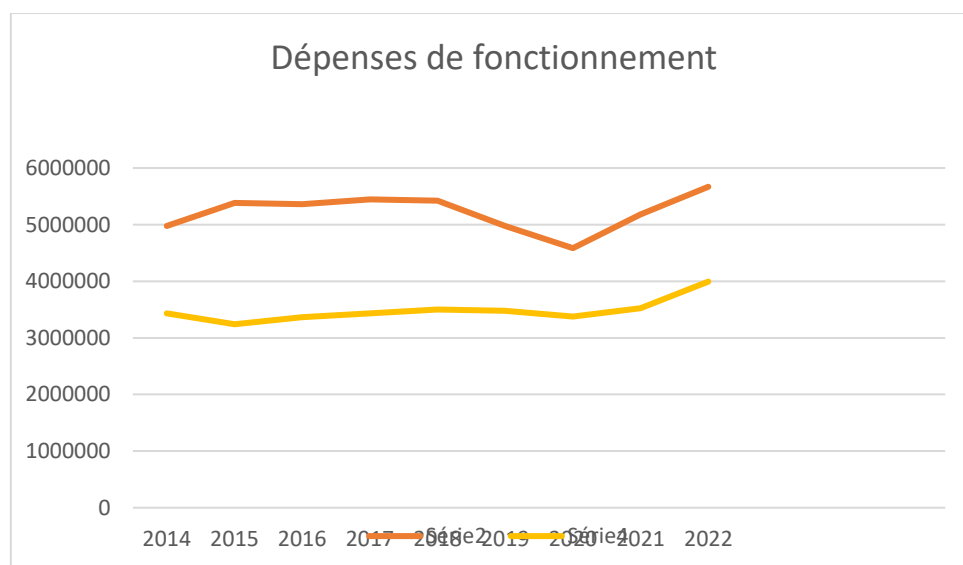




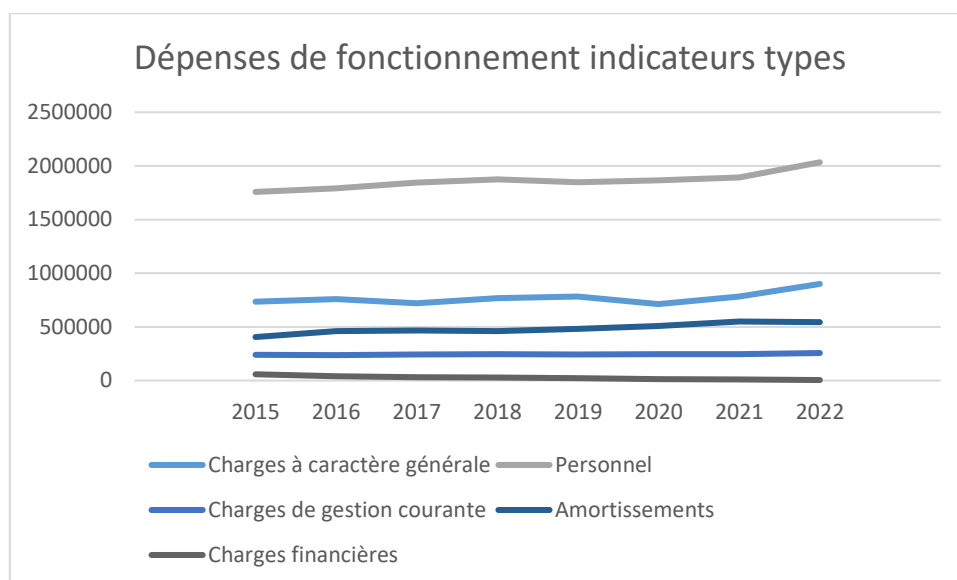
## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2018	2021	2022
<b>Inscrit</b>	<b>5 425 207</b>	<b>5 181 504</b>	<b>5 668 820</b>
<b>Réalisé</b>	<b>3 498 278</b>	<b>3 522 202</b>	<b>3 993 620</b>

Le graph ci-dessous, montre que les dépenses de fonctionnement sont en hausse sensible + 471 418 € (en orange : inscrites et en jaune réalisées).



Le détail des grands types de dépenses de fonctionnement montre la faiblesse des charges financières qui sont divisées par deux (4 898 €), le bon niveau des amortissements (544 323€). Par contre, les charges de personnels, les charges de gestion courante et les charges à caractère général sont en relèvement sensibles. L'augmentation de l'amortissement traduit aussi le dynamisme de la collectivité en matière patrimoniale



Chapitre 11 - Extraits	inscrit	Réalisé 2022	2021	2019
	2 447 805	<b>900 007 +118 557 +15%</b>	781 450	827 560
Energie	235 000	218 036 + 60 406 + 38,32 %	179 459	171 017
Carburant	17 000	18 176	15230	15 063
Alimentation	90 000	81 845	72 865	94 000
Fourniture entretien	15 000	14 231	14 402	9 924
Autres matières fourniture pelouses	15 000	27 389	20 082	10 449
Honoraires (regul chemins)	3 500	4 560	2 652	2 389
Divers	33 000	37 495	classes de découverte de mer + Bugeat + Piscine + cinéma + OM	
Divers	600	1242	Plateau repas élections	
Entretien des bâtiments	264 000	23 020	8 782	6 837
Voirie	295 000	83 935	66 122	92 507

La reprise des activités communales post-COVID génèrent de nouvelles dépenses qu'il faut néanmoins relativiser et comparer par rapport à l'exercice 2019 d'avant-COVID. La ligne divers ci-dessus, est caractéristique à cet égard, avec la reprise des classes de découvertes par exemple. Cependant l'article est grevé par la nouvelle facturation des Ordures Ménagères au titre des redevances communales sur les bâtiments communaux (18 344 €).



Les articles « Voirie », « Bâtiments » subissent eux aussi une hausse de consommation. L'article « autres matières et fournitures » est impacté par les opérations de régénération des pelouses du stade après la sécheresse de cet été.

Evidemment, l'article « énergie » et dans une moindre mesure « carburants » subissent une évolution à la hausse substantielle de + 38 %. Ce résultat est insatisfaisant. Néanmoins grâce à notre marché d'achat groupé souscrit en mutualisation avec l'Agglo, nous réussissons à limiter l'augmentation par rapport à d'autres collectivités.

Nous sommes à une dépense d'énergie de 45€/habitant pour un résultat de la strate des communes de 2 500 à 5 000 habitants de 47 €/hab. (source la Banque Postale - APVF).

	2020		2021		2022	
	Inscrit	Réalisé	Inscrit	Réalisé	Inscrit	Réalisé
<b>Dépenses</b>	<b>4 587 831*</b>	<b>3 377 987</b>	<b>5 181 504*</b>	<b>3 522 202</b>	<b>5 668 820*</b>	<b>3 993 620</b>
Chap 11	1 427 347	<b>717 726</b>	1 977 678	<b>781 450</b>	<b>878 000</b>	<b>900 007</b>
Chap 12	1 936 700	<b>1 865 801</b>	1 955 150	<b>1 891 412</b>	2 036 993	2 033 355
Imprévues	200 000		200 000	0	200 000	Viré en DM
Intérêts	17 500	14 576,97	9 400	9 330	6 000	5 384
<b>Recettes</b>	<b>4 587 831</b>	<b>4 622 487</b>	<b>5 181 504</b>	<b>5 277 683</b>	<b>5 668 820</b>	<b>4 561 024</b>
Impôts Taxes	3 173 064	<b>3 209 936</b>	3 225 543	<b>3 171 626</b>	3 235 543	<b>3 378 140</b>
Prod services	239 200	<b>192 708</b>	219 200	<b>243 385</b>	234 700	<b>262 683</b>
Résultat reporté		665 521		1 244 499		1 647 324

Bien que le contexte économique pèse sur le budget de fonctionnement de la collectivité, on peut dire que la commune réussit à en limiter les effets négatifs en particulier grâce à la faiblesse des charges d'emprunt au maintien des ressources fiscales et a un bon résultat reporté.

La simulation de compte administratif et l'historique ci-dessous montrent que le résultat recettes/dépenses se confortent de près de 180 000 €.

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>2020</b>						
Total	3 377 987	4 622 487	2 289 535	2 388 967	5 667 522	7 011 454
Résultat		1 244 499		99 432		1 343 932
<b>2021</b>						
Total	3 522 202	5 277 683	1 662 824	1 554 667	5 185 026	6 832 351
Résultat		1 755 480	108 156			1 647 324
<b>2022</b>						
Total	3 993 620	6 208 348	2 298 803	1 909 890	6 292 423	8 118 239
		2 214 728	388 912			1 825 815

## L'INVESTISSEMENT

Les dépenses de l'exercice 2022 ont progressé de façon sensible par rapport à 2021 : 1 665 886 en 2022 contre 1 264 250 en 2021 soit + 401 636 € sous l'effet particulier de la montée en puissance des travaux de restructuration de l'école du bourg (850 411 € investis sur l'école en 2021).

Investissement 2022		
Budgété + DM	Réalisé	Taux
2 384 595	1 665 886	69,80 %

Le niveau des Restes A Réaliser « dépenses » est en baisse par rapport à l'année précédente, il est chiffré à 632 916 €. C'est un bon résultat.

Les R.A.R. qui correspondent à des engagements de dépenses d'investissement non réalisés et reportés sur l'exercice suivant, se concentrent essentiellement autour de la réhabilitation de l'école avec un montant de 371 594 (58,7%) pour permettre la continuité du chantier jusqu'au vote du budget 2023.

**Les engagements pluriannuels** de la collectivité s'articulent autour de différents projets :

- Le PAB dont l'étude de définition progresse et dont les aspects réseaux hydrauliques seront totalement étudiés en 2023,
- Le recensement des travaux envisageables sur le parc des sports suite à l'étude de faisabilité a été présenté et de premières réalisations débiteront dès l'année 2023 (Parking, éclairage gymnase) cf liste ci-dessous,
- Le programme de restructuration de l'école du bourg est en cours.



Pour 2023, les dépenses nouvelles d'investissement pourraient s'établir à environ 2 714 631 € sous réserve du chiffrage des participations FDEE encore inconnues pour cet exercice. Il s'agit d'une progression considérable puisque le volume des dépenses nouvelles à la même époque n'était que de 1,63 Md'€. Il faut y voir l'impact de la dotation à réserver à l'essentiel de la restructuration de l'école 2,2 Md'€ pour un total de la section évaluable à environ 3,34 Md'€ (dépenses nouvelles + RAR).

- Liste des investissements nouveaux pour 2023 :
  - Ecole du bourg T2 : 2 200 000,00 €
  - Incendie : 5 000,00 €
  - Affaires foncières : 5 000,00 €
  - Extensions électriques : 19 131,57 €
    - Becquerel, Balcons d'Aquitaine Lotissement Veyssiere/Sarran
  - Participation FDEE : en cours
  - Programme routier : 175 000,00 €
  - Création de réseaux « Balcon d'Aquitaine » : 100 000,00 €
  - Signalisation routière : 10 000,00 €
  - Matériels : 30 000,00 €
  - Ecole de Bernou : 14 000,00 €
    - Mobilier d'une classe, store extérieur maternelle
  - Création d'un parking au Stade : 105 000,00 €
  - Gymnase passage LED salle de sport : 45 000,00 €
  - PLU modification : 6 500,00 €

Les différentes demandes de subventions effectuées auprès de l'Etat (DETR et DSIL) nous laissent entrevoir :

- Une aide de 25 % sur l'éclairage du gymnase,
- Une aide de 25 % sur l'aménagement du parking du stade,
- Une aide de 40 % sur l'informatisation des mairies pour le renouvellement des matériels dont le système d'exploitation est obsolète suite au changement de serveur et à la mise en œuvre du portail famille.

Le nouveau fonds « Verts » mis en place par l'Etat dont on ne connaît pas encore les détails d'application pourrait être sollicité pour l'aspect renaturation du futur PAB.

Le département nous accompagnera à hauteur de 20 000€ au titre de la voirie (dotation annuelle) ainsi qu'au titre des opérations de sécurité 11 500€ x2 (notamment sur le parking du stade).

Par ailleurs, les contours de la future contractualisation 2023 2025 se dessine comme suit :

• **Contrat département 2023 / 2025 :**

- Total présenté 1 363 000 € HT pour une subvention de 220 600€ soit 16,18%

	Projets	Montant HT	Subventions	
2025	Création de préau	360 000	15 000	
2025	PAB secteur école	903 000	180 600	
2023	Création de parking au stade	100 000	25 000	

L'Agglo avec son FST, nous ouvre une possibilité de financement de 30 000€/ an pour nos opérations d'investissement. Ils seront dédiés aux travaux de l'école en 2023.

L'équilibre général du budget pourrait s'établir à :

<b>Equilibre Général prévisionnel</b>	
<b>11,8 Md'€</b>	
Fonctionnement	Investissement
8,2 Md'€	3,6 Md'€

Le besoin de financement nécessaire à l'équilibre devra reposer sur des bases fondamentalement différentes des pratiques de la collectivité depuis de nombreuses années et ce dans le but de financer la restructuration de l'école.

La commune se prépare à cette étape avec un très important travail de désendettement réalisé :

	Encours de la dette	Charges financières
2018	871 852	22 981
2021	353 504	7 860

Bien entendu ce virage budgétaire, aura lieu sans avoir recours à la fiscalité comme l'équipe municipale s'y est engagée. Il pourra s'appuyer sur une base en recettes d'investissement d'environ 330 000 € de subventions et des amortissements toujours conséquents d'environ 500 000 € reflète de nos investissements passés.

Le besoin de financement nécessaire à l'équilibre est évaluable à 1,5 / 1,6 Md'€. Il pourra être financé par un virement de la section de fonctionnement à l'investissement d'environ 500 K€, laissant à la commune des réserves financières d'un montant équivalent et c'est la nouveauté : un recours à l'emprunt d'environ 1,1 Md'€.